

Le 13 octobre 2016
Conseil Municipal



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

*Une stratégie de développement et d'aménagement
pour les 15 à 20 prochaines années*

FICHE SYNTHÈSE RECAPITULATIVE

3 grands volets

**VOLET N°1
RELATIF AU
DEVELOPPEMENT
URBAIN ET
ECONOMIQUE**

*« Affirmer la polarité
de Brignais »*

**VOLET N°2
RELATIF
A L'AMENAGEMENT
ET AU CADRE DE VIE**

*« Bien vivre dans la
ville »*

**VOLET N°3
RELATIF A UN
DEVELOPPEMENT
RESPECTUEUX DES
PATRIMOINES**

*« Une ville
à transmettre »*

Orientation n°1 : Viser une dynamique de croissance démographique respectant les équilibres de la ville

Objectif 1

Accompagner, en lien avec les objectifs du SCOT et le contexte d'une demande forte, la relance des constructions de logements, en visant une production annuelle moyenne comprise entre 100 et 115 logements sur les 10 prochaines années

Objectif 2

Conserver la maîtrise de la croissance démographique en s'appuyant sur les possibilités de renouvellement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles

1. Encourager le renouvellement urbain et la revalorisation de certains secteurs stratégiques en cœur de ville
 - Poursuivre la mutation du quartier de la gare et affirmer sa vocation de pôle secondaire du centre-ville
 - Anticiper la restructuration et l'évolution des formes pavillonnaires en rupture avec l'environnement urbain du centre-ville
2. Organiser une urbanisation des disponibilités foncières du centre-ville favorable au maintien d'une centralité agréable à vivre (*secteurs de la Route de Soucieu-Le Gareil, Brisport...*) : viser une densité et des formes urbaines permettant de préserver des espaces de vie et des espaces de respiration
3. Maîtriser la densification des lotissements pavillonnaires périphériques situés en dehors du cœur de ville, en organisant les possibilités de divisions foncières susceptibles d'engendrer une croissance démographique mal maîtrisée et synonyme de surcoûts et nuisances pour la collectivité
4. Planifier dans le temps l'ouverture à l'urbanisation du foncier disponible dans l'enveloppe urbaine existante : préserver des possibilités de développement à plus long terme sur Rochilly, au Nord de la ville
 - À moyen terme (horizon 5 ans), intégrer le centre aquatique intercommunal dans un nouveau quartier aux usages mixtes en soutenant, dans le cadre du PLU, la mise en œuvre d'un véritable projet urbain sur le secteur de Rochilly et de la Lande
 - À plus long terme, au-delà de la réalisation du présent PLU et en lien avec les besoins des générations futures, poursuivre le développement du nouveau quartier en urbanisant le secteur de Bonnet-Janicu

Orientation n°2 : Consolider une économie diversifiée

Objectif 1

Répondre à une demande de foncier à vocation économique élevée sur le secteur de la vallée du Garon

1. Encourager le renouvellement urbain des zones d'activités existantes pour soutenir leur attractivité
 - Rendre les zones d'activités plus lisibles et fonctionnelles, affirmer la fonction économique des zones d'activités et travailler sur les nouvelles destinations pour mieux préciser la vocation de chaque secteur
 - Revaloriser l'image et la qualité urbaine des ZA
2. Permettre le développement d'une nouvelle zone d'activités en composant avec le site de Moninsable, qualitatif, mais contraint

Objectif 2

Favoriser le développement de l'offre de loisirs au service de l'attractivité résidentielle et touristique

1. Permettre l'affirmation d'un pôle de loisirs « urbains » sur la ZA des Vallières, en lien avec la requalification paysagère de la zone et l'amélioration de son accessibilité
2. Réfléchir au renforcement de l'offre de sports et loisirs de plein-air

Objectif 3

Soutenir l'agriculture en lien avec les enjeux de préservation de l'environnement

VOLET N°2 : RELATIF A L'AMENAGEMENT ET AU CADRE DE VIE - « Bien vivre dans la ville »

Orientation n°1 :

Dessiner un paysage urbain lisible, cohérent et agréable à vivre pour (re)qualifier la ville

1. Promouvoir une densification raisonnable du centre-ville en s'appuyant sur des formes de logements intermédiaires ou « collectifs résidentialisés »
2. Encadrer le développement de l'offre de logements individuels pour limiter la densité des secteurs pavillonnaires périphériques, afin de :
 - préserver la qualité de vie dans les lotissements, en limitant une "promiscuité" des logements peu favorable à la préservation de l'intimité et souvent génératrice de problématiques de voisinage
 - tenir compte des capacités des réseaux périphériques, souvent sous-dimensionnés pour l'accueil de constructions trop nombreuses (voiries, assainissement des eaux pluviales)
 - assurer une transition paysagère et bâtie de qualité depuis le centre-ville dense jusqu'aux espaces agricoles et naturels

Orientation n°2 :

Répondre à une différenciation croissante des besoins en logements en produisant une offre diversifiée

1. Organiser la production de logements locatifs aidés pour favoriser, en cohérence avec le PLH de la CCVG, les parcours résidentiels et la mixité sociale et générationnelle
2. Répartir la production nouvelle de logements aidés sur l'ensemble de la commune
3. Soutenir la construction de logements adaptés aux jeunes ménages et aux personnes âgées sur des programmes favorablement positionnés, à proximité des équipements, services, et transports collectifs

Orientation n°3 : Améliorer l'appropriation de l'espace urbain pour le rendre plus attractif et vivant

1. Renforcer le maillage d'espaces publics et de cheminements modes doux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et diverses nuisances automobiles en centre-ville
 - Poursuivre la requalification des voiries et espaces publics du centre-ville, en rééquilibrant les usages au profit des « modes doux »
 - Créer une nouvelle offre de cheminements modes doux pour mieux relier les différents quartiers entre eux
2. Soutenir les activités commerciales et tertiaires en les regroupant dans les secteurs stratégiques
 - Poursuivre la politique de préservation des rez-de-chaussée commerciaux dans le périmètre de l'hyper-centre et le long de la rue du Général de Gaulle entre la gare et le centre-ville
 - Promouvoir la mixité des fonctions et encourager l'implantation de nouvelles activités de services et/ou commerces sur le quartier Gare
 - Renforcer l'accessibilité des commerces du centre-ville en améliorant l'offre de stationnement public
3. Favoriser le développement des transports en commun
 - Anticiper l'éventuel renforcement du cadencement et la réouverture de la ligne TER Brignais-Givors en réhabilitant le quartier Gare et en améliorant ses accès modes doux
 - Soutenir l'aménagement d'une halte ferroviaire au Nord de la commune, pour desservir le secteur de Rochilly et la ZA de Sacuny
 - Contribuer à la réflexion sur le développement et le repositionnement des points d'arrêts de transports en commun à travers la ville et dans les ZA
4. Poursuivre le renforcement et la réorganisation de l'offre des équipements publics
 - Revaloriser le Bri'Sport via l'amélioration de son insertion dans son environnement urbain
 - Organiser le déménagement du Tir à l'arc au sein d'un pôle de loisirs dédié pour permettre la construction de nouveaux logements en lien avec la reconstitution du front urbain Bovier-Lapierre
 - Réfléchir à l'implantation d'une halle festive
 - Anticiper des besoins de plus long terme en conservant des possibilités d'extension ou d'implantation nouvelle à proximité de certains équipements existants
 - Permettre le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

VOLET N°3 : RELATIF A UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES PATRIMOINES

« Une ville à transmettre »

Orientation n°1 :

Protéger le patrimoine naturel et renforcer la présence de la nature en ville pour améliorer le fonctionnement écologique du territoire et la qualité de vie

1. Protéger les grands ensembles fonctionnels qui entourent la ville en interdisant toute nouvelle construction non liée à l'activité agricole ou à la mise en valeur de la nature
 - Protéger l'espace noyau de la Vallée en Barret et la « ceinture verte » que constituent les coteaux de St Genis et d'Irigny, les balmes de Vourles et la vallée du Chéron
 - Contenir l'extension de l'urbanisation sur les plateaux, en cohérence avec les PENAP
2. Préserver et restaurer les continuités écologiques favorables à la biodiversité en reliant les grands ensembles fonctionnels à travers la ville
 - Assurer la continuité du Garon pour relier, à travers la ville, la vallée en Barret, au Nord de la commune, aux balmes de Vourles, au Sud
 - Rendre plus lisible l'entrée du Chéron dans la ville en renforçant la continuité végétale présente le long de la route de Soucieu jusqu'à la rue de Gaulle
 - Restaurer le corridor écologique du Merdanson
 - Permettre le développement d'une micro-biodiversité urbaine et la réduction des « ilots de chaleur » grâce à des formes urbaines ménageant des poches de respiration naturelle
3. Réduire l'impact du développement de la commune sur le cycle naturel de l'eau et ses milieux
 - Limiter l'imperméabilisation des terrains urbanisés ou à urbaniser
 - Protéger les zones humides au profit d'une gestion durable des eaux pluviales
 - Préserver le secteur agricole de la Jamayère en tant qu'espace tampon des eaux pluviales ruisselant des coteaux de la Boirie, au Nord, sur la commune de Chaponost, en direction des secteurs pavillonnaires du Barry, au Sud
 - Composer avec le risque inondation, fortement présent sur la commune, en intégrant les dispositions du PPRI

Orientation n°2 :

Mettre en valeur le patrimoine paysager et bâti pour préserver l'âme et l'identité de la ville

1. Protéger et mettre en valeur le patrimoine, héritage de l'histoire
 - Préserver la silhouette de l'ensemble urbain remarquable que constitue le centre ancien de Brignais
 - Encadrer les conditions de réhabilitation des bâtiments anciens de la commune
 - Protéger le petit patrimoine
2. Intégrer le patrimoine végétal existant et les corridors écologiques protégés pour une ville plus verte
 - Préserver les jardins et parcs qui jalonnent la ville pour ménager des poches de respiration
 - Etoffer la trame verte pour créer des liens paysagers entre les jardins et parcs existants et accompagner la trame écologique fonctionnelle du territoire